

Livry-Gargan, le 23 Décembre 2020

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
77370 NANGIS

Lettre recommandée avec A.R.

N/Réf. : JPA/SJ

**Objet : Rapport d'activité 2019**

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour l'exercice partiel indiqué ci-dessus, le rapport d'activité pour la gestion de vos marchés d'approvisionnement.

Ce rapport inclut les éléments du décret d'application lorsque ceux-ci s'appliquent aux caractéristiques du service que vous nous avez délégué.

Comme les années précédentes, nous restons à votre disposition pour une analyse complémentaire de ce document.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous renouvelant notre plus parfait esprit de collaboration,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Carine MAZZONI  
Secrétaire Générale



GÉRAUD & ASSOCIÉS S.A.S.  
27, Bd de la République  
93891 Livry-Gargan Cedex  
Tél. 01 43 02 57 27

S.A.S. au Capital de 250 000 Euros  
SIRET 351 059 175 00015  
FR 37 351 059 175

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021

# Délégation de l'exploitation des marchés Publics d'approvisionnement

*Article L1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales*

© Groupe Géraud

Ville de Nangis

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019**



## SOMMAIRE

I.	Le Groupe Géraud .....	3
II.	Les Marchés.....	6
III.	Qualité du Service.....	7
IV.	Juridique et Financier.....	10
V.	Annexe 1 : abonnés – répartition par activité .....	15
VI.	Annexe 2 : Bilan animations .....	17
VII.	Annexe 3 : Tarifs .....	20
VIII.	Annexe 4 : Attestation d’assurance .....	23

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## I. LE GROUPE GERAUD

**Nos Valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation**

### *Le Groupe Géraud, une Expertise et un savoir-faire reconnus*

***Un savoir-faire unique en matière de gestion de marchés couverts et de plein vent :***  
Le Groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public (DSP), à ce jour. Il est en mesure de réaliser toutes missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville.

***Le Groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts,*** et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

***Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale*** afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

### *Le Groupe Géraud investit dans le numérique, au service des collectivités*

La plateforme des marchés Regilog © est une véritable révolution numérique : Le Groupe Géraud a investi dans une solution numérique particulièrement innovante qui répond à de nombreuses questions en matière de suivi de facturation des commerçants.

Cette plate-forme est un outil qui permet en temps réel de facturer les commerçants casuels et d'éditer le ticket de paiement puis de l'envoyer sur le compte du commerçant accessible via son smartphone ; moins de papier pour une plus grande sécurité des transactions. Regilog© sera prochainement étendu aux commerçants abonnés.

Accessible 24/7, Elle permet aux villes, par connexion sécurisée, de suivre en temps réel et à tout moment cette facturation : gain de temps et d'efficacité du contrôle. Elle est incluse dans l'offre de services du Groupe

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



*Une démarche affirmée de communication et une présence constante sur les Réseaux sociaux constante*

Le Groupe Géraud communique également via les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram. Exemple :



Sa participation active à l'opération nationale « J'aime mon marché » comme à l'international « Love Your Local Market » en fait l'un des partenaires importants des institutions de toutes sortes (Régions, Union Européenne, Union Mondiale des Marchés, etc..).

*Une transparence de gestion tant en interne que vers ses clients.*

Le Groupe Géraud répond aux principes édictés dans le cadre de la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre (dite 'Loi Sapin II') : transparence, lutte anti-corruption et modernisation de la vie économique.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



Notamment, le Groupe Géraud procède de manière régulière à des audits de la gestion des marchés avec des cadres de la société de manière à s'assurer que la qualité de la prestation est sans faille et parfaitement alignée avec les exigences contractuelles de la Ville.

Son effort de numérisation et de permettre l'accès sécurisé à la nouvelle plate-forme participe de cette transparence.

Outre la volonté d'améliorer la satisfaction de la Collectivité et de la clientèle de terrain, il s'agit de préparer l'avenir en intégrant dans le champ de son intervention des activités nouvelles comme la question des déchets, du stationnement et des services facilitant le quotidien de l'exploitation des marchés : d'une part la communication/animation, d'autre part le numérique (internet, logiciel de facturation, paiement direct).

### Un service dédié aux collectivités territoriales depuis 140 ans

#### *Le Groupe Géraud est une entreprise française à taille humaine*

**Depuis sa création en 1880**, le Groupe Géraud est groupe de diverses sociétés à capitaux familiaux et indépendants des majors du BTP ou de Services Publics. Il se spécialise dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public : activités commerciales telles que Halles, marchés couverts et découverts, événements spéciaux, stationnement payant. La 5e génération de dirigeants familiaux prend aujourd'hui la tête de l'entreprise.

Il s'engage dans des contrats de délégation de service qui au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financements de projets innovants selon les besoins.

**Nous sommes déjà implantés en Europe à travers l'Angleterre, l'Ecosse et la Suède ;** ce qui nous permet d'avoir une vision plus globale en matière de gestion des marchés tout en conservant une approche locale des sites. Ainsi au niveau européen nous intervenons avec l'appui des deux principaux quartiers généraux situés en France et Angleterre.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## II. LES MARCHES

### Marché du CENTRE

**Localisation :** Le marché se déroule dans le Centre-Ville en bordure de la rue du général LECLERC, dans la rue du Dauphin et sur la place Dupont Perrot. Une partie des commerçants est située sous la halette. Les autres viennent avec leurs propres matériels d'abris ou des camions-magasins.

**Horaires :** le marché se déroule les mercredis matin et samedis matin de 08h00 à 13h00.

**Activités :**

Alimentaires et non alimentaires.

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui présente l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, durant l'année.

**Effectifs :**

Abonnés : 15 abonnés.

Non abonnés : les commerçants casuels sont au nombre de 18 par séances, en moyenne annuelle. Le maximum de commerçants volants a été de 27 en décembre 2019.

### *Positionnement et évolution*

Le marché de Nangis a une excellente réputation de qualité et de choix de produits.

Il bénéficie de facilités de stationnement grâce aux multiples parkings signalés en immédiate proximité.

Il cumule des commerces sous halle non fermée et d'autres en camions magasins ou abris personnels. Cette organisation contribue à l'esprit de ce marché qui ressemble à un gros marché de province à 50 km de Paris.

Traditionnellement, c'était la séance du mercredi qui était la plus fréquentée. Avec la mise en place d'une politique de fidélisation des commerçants abonnés, et compte tenu du meilleur pouvoir d'achat des clients du WE, c'est maintenant la séance du samedi qui est devenue la plus importante, sans que celle du mercredi ne perde sa clientèle. Il reste néanmoins de nombreux commerçants qui ne s'abonnent toujours pas car ils souhaitent garder le choix de la séance unique à laquelle ils souhaitent participer.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



Après avoir déménagé de la rue principale, et redéployé les commerçants sur la place Dupont Perrot et ses abords, le parking sur la place a été reconstitué de moitié il y a 3 ans, afin de redonner des capacités de stationnement pour la clientèle.

Le périmètre ainsi perdu devait pouvoir « glisser » sur la rue du Dauphin et achever d'intégrer les commerces du bout de cette rue dans l'ensemble du centre-ville les matinées de marché. La faible commercialité de cet espace, lié à une vraie difficulté à faire respecter le stationnement réglementé dans la rue, n'ont jamais pu permettre d'y installer un nombre conséquent de commerçants casuels.

### III. QUALITE DU SERVICE

#### Personnel

L'équipe affectée au service est constituée de :

- ✓ 1 responsable régional appuyant les responsables d'exploitation
- ✓ 1 responsable d'exploitation
- ✓ 1 régisseurs
- ✓ 4 agents de terrains

#### Entretien, Matériels et travaux

La Ville conserve la charge et responsabilité de l'entretien et renouvellement du bâtiment (sol, clos, couvert) et des parties extérieures qui ne sont utilisées hebdomadairement que durant quelques heures par les commerçants. Le Délégué supporte le petit entretien locatif, dans le cadre des dispositions contractuelles.

#### *Entretien courant*

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, ont été effectués les travaux suivants :

- Livraison de produits d'entretien et de quincaillerie pour l'année.
- Location d'un emplacement de stationnement pour le camion à l'année.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210126-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

## Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

## Matériel du Délégué

- 1 véhicule de service affecté au responsable d'exploitation
- 1 pack mobile + logiciel de facturation connecté 4G avec les serveurs GERAUD
- Matériel de bureautique portable avec adresse mail professionnelle individuelle
- Carte de dépôt bancaire

## Véhicules

Véhicule de service du régisseur : au sein du Groupe Géraud, chaque régisseur dispose de son propre véhicule de société ; ce qui lui permet une plus grande autonomie et un plus grand confort d'utilisation notamment dans le cas de marchés distants en matière géographique.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## Exploitation du service – Commissions de marché

La Ville organise et dirige les réunions de la Commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide les attributions d'emplacement sur avis du délégataire et des représentants des commerçants. De ce fait sont donc rappelés ici pour ordre les sujets traités :

### *Commission de marché du 3 juillet 2019*

- Augmentation tarifaire
- Questions diverses

### *Commission de marché du 11 septembre 2019*

- Animations sur le marché
- Animations sur une semaine à l'initiative de la ville avec les sédentaires et les forains.

## Animations

Le détail des animations ainsi que le budget associé est indiqué en Annexe 2.



## IV. JURIDIQUE ET FINANCIER

### *Règlement des marchés :*

Le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement a été fixé par arrêté du 30 mai 2017

### *Application*

Le Régisseur agit de manière préventive par la diffusion périodique auprès des commerçants de notes de rappel des dispositions réglementaires. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement.

Il intervient également auprès de chaque contrevenant qui, en cas de persistance, se voit adresser une mise en demeure de se conformer. Son dossier est ensuite transmis au Maire qui statue sur l'application des sanctions administratives et réglementaires, lesquelles vont jusqu'à l'exclusion du marché. Ces sanctions ne peuvent être prononcées que par le maire en vertu de ses pouvoirs de police. Elles ont valeur d'exemplarité et crédibilisent les actes d'encadrement du Régisseur.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, conformément au règlement des marchés.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

### *Le tarif des droits de place et redevances :*

Le Conseil municipal dans un arrêté du 24 septembre 2019 décide qu'à compter du 1er octobre 2019, la redevance d'animation et de publicité, par commerçant abonné ou non et par séance est maintenue à 1.00 euros HT.

Il décide également qu'à compter du 1er octobre 2019, la redevance déchets, pour le mètre linéaire de façade, sur allée principale, transversale ou de passage et pour la profondeur maximale prévue est maintenue à 0.82 euros HT

### *Le contrat et son évolution*

Aucune modification du contrat n'est intervenue au cours de l'exercice.

## **Les Comptes d'Exploitation**

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont adressés trimestriellement à la Ville et au représentant des commerçants.

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2019 est annexé au présent rapport.

### *Comptes de l'exercice*

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Le résultat global de l'exploitation du site est déficitaire.

Bien que les dépenses aient fait l'objet d'une réelle baisse (-22%), les recettes ont stagné, voire légèrement baissé de 2%. Ceci est dû à la chute des recettes des casuels (-15%) principalement due aux conditions météo et aux nombreuses manifestations des gilets jaunes, particulièrement présents sur les ronds-points d'accès de la Ville. Plus qu'une gêne physique, c'est l'ambiance générale au sein de la population qui a ralenti considérablement l'activité des marchés en général et de celui de Nangis en particulier.

Ceci est d'autant plus regrettable que le nombre d'abonnés avait encore un peu augmenté pour se stabiliser, en 2019.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## EXERCICE 2018

Ville de **NANGIS**

Comptes de l'Exercice 2018

### RECETTES

		Abonnés	Clients	Total
Marché	Centre	16 822,67 €	24 072,94 €	40 895,61 €

Others		0,00 €		0,00 €
--------	--	--------	--	--------

**TOTAL DES RECETTES** 40 895,61 €

### DEPENSES

Redevances				1 000,00 €
Redevance Complémentaire	seuil non atteint			0,00 €
		53 769,29 €		

Achats et Charges Externes				17 720,16 €
Salaires et charges sociales				34 255,97 €
Impôts et taxes				0,00 €

**TOTAL DES DEPENSES** 62 976,13 €

**RESULTAT COURANT  
AVANT IMPOTS** -12 280,52 €

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2017	0,00 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2018	-12 280,52 €

Géraud et Associés

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## EXERCICE 2019

Ville de NANGIS

Comptes de l'exercice 2019

	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
CENTRE		17 699,67 €	20 481,53 €	38 181,20 €
Sous total		17 699,67 €	20 481,53 €	38 181,20 €
Redevance Déchet				1 647,39 €
<b>RECETTES</b>				<b>39 828,59 €</b>
Redevances				-1 000,00 €
Achats et Charges externes				-16 583,59 €
Salaires et Charges sociales				-31 407,96 €
<b>DEPENSES</b>				<b>-48 991,55 €</b>
<b>RESULTAT</b>				<b>-9 162,96 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## SYNTHESE GENERALE

### *Analyse qualitative du service*

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication.

Au cours de l'exercice 2019, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières.

Cette situation témoigne de notre attachement à réaliser une prestation de qualité.

### *Indicateurs qualitatifs*

Lors de l'exercice 2019, l'ensemble des interventions, lors des séances de marché, ont été réalisées par le délégataire tant sur le plan contractuel que technique, conformément aux dispositions prévues au contrat. Il en est de même pour celles relatives aux rapports avec les usagers commerçants.

Le délégataire a participé à l'ensemble des commissions au cours de l'exercice 2019. Les procès-verbaux de ces réunions ont été établis par la Ville et rendent compte de l'intégralité des sujets d'exploitation, quantitatifs et qualitatifs.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



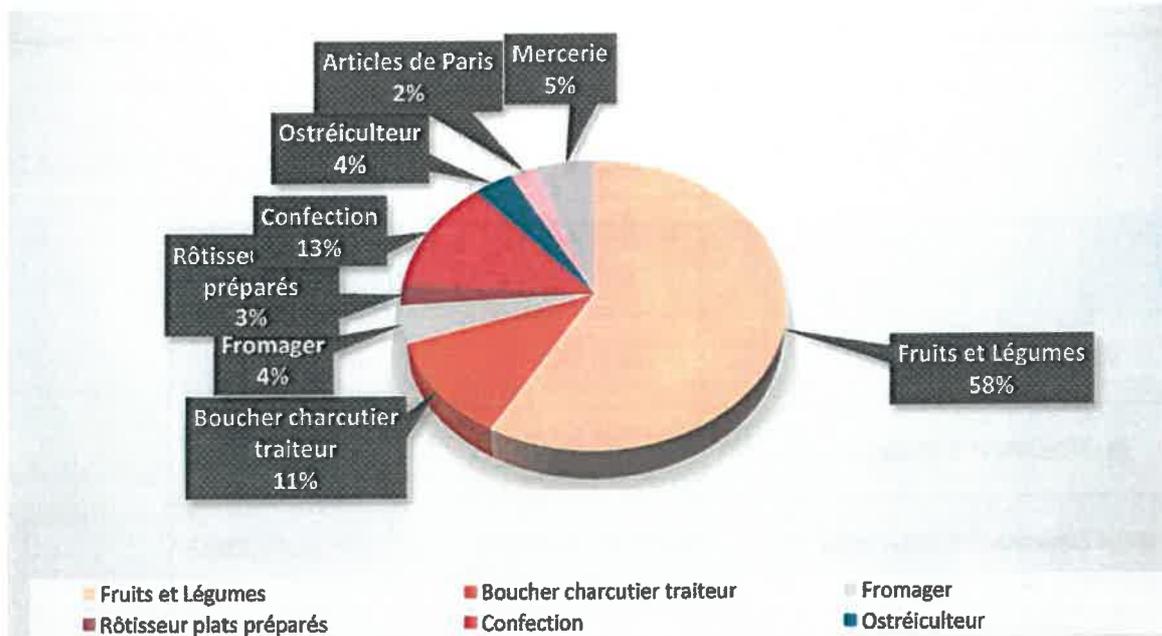
## V. ANNEXE 1 : ABONNES – REPARTITION PAR ACTIVITE

### LISTE DES ABONNES NANGIS - 2019

Nom	Activité	Arrivée Départ
Mme DERUELLE Sophie	MERCERIE	Arr: 09/11/2017
M. DESCHAMPS Philippe	PRODUCTEUR FRUITS ET LEGUMES	Arr: 21/09/2017
M. ES SAGHRAOUI Mustapha	FRUITS ET LEGUMES	Arr: 26/07/2017
Mme FAUDIER Murielle	BOUCHER - CHARCUTIER - TRAITEUR	Arr: 09/11/2017
M. GHULAM Tassadaq	CONFECTION FEMME	Arr: 21/09/2017
Mme GOLDTEIN Sylvie	ARTICLES DE PARIS	Arr: 07/12/2017
M. KHACHOU Rachid	FRUITS ET LEGUMES	Arr: 18/07/2017
M. LESQUERCELLES BERNARD	OSTREICULTEUR	Arr: 04/07/2017
Mme MONLLOR Laëticia	ROTISEUR PLATS PREPARES	Arr: 21/06/2017
Mme MORITZ Anne-maëlle	FROMAGER	Arr: 21/06/2017
Mme NOUALI Nathalie	CONFECTION ENFANT	Arr: 01/03/2019
M. POIGNET Pascal	FRUITS ET LEGUMES FRUITS SECS	Arr: 03/01/2018
M. REMACHE Toufik	FRUITS ET LEGUMES	Arr: 05/07/2017
Mme ROMILLY VIANDES	BOUCHER BŒUF	Arr: 18/07/2017
SAS H.P.	BOUCHER CHEVALIN	Arr: 21/06/2017

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021





Accusé de réception en préfecture  
 077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
 Date de télétransmission : 28/01/2021  
 Date de réception préfecture : 28/01/2021



## **Animations de l'année 2019**

### **Objectifs :**

- **Fidéliser la clientèle existante**
- **Attirer une nouvelle clientèle**
- **Dynamiser les marchés**
- **Développer la notoriété et l'image des marchés**
- **Augmenter la fréquentation en périodes creuses**
- **Innover et moderniser**
- **Proposer des offres promotionnelles attractives**



## Thème de l'animation : Fête Internationale des Marchés

Du 10 au 26 Mai s'est tenue la quatrième édition de la Fête Internationale des Marchés regroupant près de 1 500 marchés en France et plus de 3 000 dans le monde.

Parrainée par trois personnalités de choix, Jean-Luc PETITRENAUD, Luana BELMONDO et Christian CONSTANT les retombées médiatiques furent cette année encore plus nombreuses avec notamment le montage de partenariat avec certains médias comme France Bleu ou My Cuisine.avec certains médias comme France Bleu ou My Cuisine.

**Période :** Du 1<sup>er</sup> au 29 mai

### Détails :

Dans l'optique de fidéliser la clientèle du marché, une grande tombola fut organisée. Des cartes de fidélité furent mises à disposition de la clientèle, cartes qui une fois complétées, étaient déposées dans une urne sur le marché. En jeu :

- 2 chèquiers de 100€,
- 4 chèquiers de 50 €,
- 8 chèquiers de 20€,
- 16 chèquiers de 10€.

En complément samedi 25 mai à l'occasion de la fête des mères, de nombreuses roses furent distribuées aux clientes par une hôtesse.

### Canaux de communication :

- Affichage sur site
- Relais municipaux
- Site internet et réseaux sociaux



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



# Animation 2019

Ville de  
NANGIS

Société : GERAUD & ASSOCIES

Régisseur : Mme TAINE

FG

RA HT/Séance = 1,00

17 juin 2019

REPORT EXERCICE PRECEDENT (1)		-676,29 €
Recettes 2019		HT
Janvier	276,00 €	
Février	210,00 €	
Mars	362,00 €	
Avril	222,00 €	
Mai	354,00 €	
Juin	314,00 €	
Juillet	295,00 €	
Août	237,00 €	
Septembre	273,00 €	
Octobre	291,00 €	
Novembre	301,00 €	
Décembre	343,00 €	
Total HT 2019 (2)		3 478,00 €
TOTAL RECETTES (1+2)		2 801,71 €

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T	T.T.C	
REMBOURSEMENT	Nvx hab	07/02/2019	*	*	5,00 €
MOUZET	Cartes fidélité	05/03/2019	*	*	345,00 €
MOUZET	Imp chèquiers	15/04/2019	*	*	400,20 €
MARIANNE INT	Hôtesse	25/05/2019	*	*	220,00 €
EVELYNE FLEURS	Roses	03/06/2019	*	*	318,18 €
SADC	FIM 10	18/06/2019	*	*	508,02 €
REMBOURSEMENT	B.A	02/07/2019	*	*	245,00 €
REMBOURSEMENT	B.A	01/08/2019	*	*	240,00 €
REMBOURSEMENT	B.A	02/09/2019	*	*	55,00 €
REMBOURSEMENT	B.A	30/09/2019	*	*	90,00 €
TOTAL DEPENSES (3)					2 435,40 €

Solde disponible (1+2-3) **366,31 €**

Mise à jour le : 19/05/2020

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## VII. ANNEXE 3 : TARIFS



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/SEPT/166	<b>OBJET :</b>
Date du conseil municipal 23/09/2019	TARIFS DES DROITS DE PLACE, DE LA REDEVANCE ANIMATION ET PUBLICITE F1 DE LA REDEVANCE DECHETS SUR LE MARCHÉ FORAIN A COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2019
Date de la convocation 16/09/2019	
Date de l'affichage 30/09/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 septembre 2019.

#### Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Didier MOREAU, André PALANCADE, Sylvie GALLOCHER, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Danièle BOUDET, Pascal HUB, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIER, Angélique RAPPAILLES.

#### Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Sandrine NAGEL
- Stéphane CHARRET représenté par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Mehdi BENSALÉM
- Claude GODART représenté par Sylvie GALLOCHER
- Roger CIPRÈS représenté par Didier MOREAU
- Charles MURAT représenté par Danièle BOUDET
- Karine JARRY représentée par Virginie SALITRA
- Michel VEUX représenté par André PALANCADE
- Monique DEVILAINE représentée par Angélique RAPPAILLES
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIER
- Stéphane SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

#### Étaient absents :

- Anne-Marie OIAS
- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Jacob NALOUHOUNA est nommé secrétaire de séance et inscrit au rôle n° 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération du conseil municipal n°2017/MAI/083 en date du 29 mai 2017 approuvant le traité d'affermage des marchés forains,

VU la délibération n°2018/JUIN/109 en date du 2 juillet 2018 par laquelle le Conseil municipal a fixé le tarif des droits de place sur le marché forain à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des marchés forains du 3 juillet 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les tarifs des droits de place sur le marché forain à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

#### **ARTICLE 1 :**

DÉCIDE que les tarifs applicables pour les marchés forains sont définis comme le mètre linéaire vendeur, c'est à dire le mètre linéaire affecté à la vente

Pour chaque emplacement, la profondeur non taxable est de 3 mètres maximum

Pour chaque emplacement concerné, un véhicule affecté à la conservation de denrées périssables est exonéré du droit de place.

#### **ARTICLE 2 :**

DÉCIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, les tarifs des droits de place, pour le mètre linéaire de façade, sur allée principale, transversale ou de passage et pour la profondeur maximale prévue, sont fixés de la façon suivante :

	Abscisse	Volume
Sous la Halle	1,57 € H.T	1,90 € H.T
Hors de Halle	1,35 € H.T	1,78 € H.T

#### **ARTICLE 3 :**

DÉCIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la redevance d'animation et publicité, par commerçant abonné ou non et par séance, est maintenue à 1,00 € H.T.

#### **ARTICLE 4 :**

DÉCIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la redevance déchets, pour le mètre linéaire de façade, sur allée principale, transversale ou de passage et pour la profondeur maximale prévue, est maintenue à 0,28 € H.T.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210126-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2021  
Date de réception en préfecture : 26/01/2021

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210126-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2021  
Date de réception en préfecture : 26/01/2021



**ARTICLE 5:**

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 septembre 2019

Le Maire,  
Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télérmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



## VIII. ANNEXE 4 : ATTESTATION D'ASSURANCE

Attestation d'assurance



Allianz (III)  
Allianz (III)

### Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège est à la rue Tiquion-Michelot, C.S. 30051 - 93318 Paris La Defense Cedex atteste que  
SA GERAUD GESTION  
27 BD DE LA REPUBLIQUE  
93891 LIVRY GARGAN CEDEX

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services  
souscrit sous le N° 44061811

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières à savoir :

- Gestion sous toutes ses formes (affermage, concession, ... etc) de marchés de toute sorte, couverts ou non couverts : foires  
brocantes, fêtes ... etc et autres occupations du domaine public

#### HORS MISSIONS SUIVANTES

- Maîtrise d'œuvre de conception, direction et surveillance des travaux, études techniques spécialisées en ou hors missions  
d'ingénierie relevant du décret n°73-207 du 28 février 1973 relevant ou non de l'obligation d'assurance suivant l'article L243-1-1 du  
code des Assurances

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout engagement de ses activités constituant une aggrégation d'activités à l'assureur.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite

Etablie à LAON

le 03/01/2020

Pour Allianz  
(cachet et signature)

Allianz Stéphane LELEU

BP 1025 - Bd de Lyon  
02300 LAON CEDEX  
Tel : 03 23 27 40 18  
Fax : 03 23 79 10 77

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JAN-010-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021